

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale
de comté des Laurentides**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DES LAURENTIDES**

Procès-verbal de la séance extraordinaire **du conseil** de la municipalité régionale de comté des Laurentides, qui s'est tenue le **17 mars 2022**, en la salle Ronald Provost de la MRC des Laurentides, sise au 1255, chemin des Lacs à Mont-Blanc.

Était absente madame Donna Salvati

Étaient présents mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

André Ibgby	maire de la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac
André Ste-Marie	maire suppléant de la municipalité de Brébeuf
Dominique Forget	maire de la municipalité de Val-David
Fanny Véronique Couture	maire de la municipalité d'Huberdeau
Francis Corbeil	maire de la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides
Frédéric Broué	maire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts
Gaëtan Castilloux	maire de la municipalité de La Conception
Jean Simon Levert	maire de la municipalité de Mont-Blanc
Jean-Guy Galipeau	maire de la municipalité d'Amherst
Johnny Salera	maire de la municipalité de La Minerve
Kimberly Meyer	maire de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord
Luc Brisebois	maire de la Ville de Mont-Tremblant
Luc Trépanier	maire de la ville de Barkmere
Marc L'Heureux	maire de la municipalité de Brébeuf
Pascale Blais	maire de la municipalité d'Arundel
Paul Kushner	maire de la municipalité de Val-des-Lacs
Pierre Asselin	maire suppléant de la municipalité de Val-Morin
Richard Forget	maire de la municipalité de Lantier
Steve Perreault	maire de la municipalité de Lac-Supérieur
Steven Larose	maire de la municipalité de Montcalm
Vicki Emard	maire de la municipalité de Labelle

formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Marc L'Heureux.

Étaient également présentes : madame Isabelle Daoust, directrice du service des finances et directrice générale adjointe, madame Isabelle Gauthier, directrice du service juridique et des ressources humaines, madame Karine Yanire, adjointe à la direction générale et madame Nancy Pelletier, directrice générale et greffière-trésorière.

1. Ouverture de la séance

Monsieur Marc L'Heureux souhaite la bienvenue à ses collègues.

Le quorum étant constaté, le préfet procède à l'ouverture de la séance à 16 h 40.

2. Avis de convocation

La directrice générale et greffière-trésorière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil des maires de la MRC des Laurentides a été notifié conformément aux dispositions prévues aux articles 152 et 156 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1).

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale
de comté des Laurentides**

**3. Rés. 2022.03.8645
Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par la conseillère Dominique Forget, appuyé par le conseiller Luc Brisebois et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire soumis pour approbation soit adopté.

ADOPTÉE

**4. Rés. 2022.03.8646
Représentation auprès du ministère de la Famille dans le cadre de l'appel de projets en continu pour la création de places subventionnées en service de garde éducatif à l'enfance**

CONSIDÉRANT QU'afin d'accélérer la création des places subventionnées en service de garde éducatif à l'enfance, le ministère de la Famille a lancé en date du 21 octobre 2021 un appel de projets en continu;

CONSIDÉRANT QUE selon les termes du cadre normatif de cet appel de projets, il était indiqué que les villes et municipalités visées par le MFA pourraient déposer une demande de places subventionnées à tout moment;

CONSIDÉRANT QUE sur le territoire de la MRC des Laurentides, 15 municipalités locales avaient été ciblées par le MFA, où entre 150 et 299 places subventionnées étaient disponibles;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités locales de la MRC ont déposé une demande auprès du MFA dans le cadre de cet appel de projets;

CONSIDÉRANT QUE nonobstant les places subventionnées réservées par le MFA pour le territoire de la MRC, seule la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides s'est vu octroyer 60 places, alors que les projets des autres municipalités ont fait l'objet d'un refus;

CONSIDÉRANT QU'une centaine de places réservées pour la MRC des Laurentides ont été accordées à une autre MRC, bien qu'aux termes des modalités de l'appel de projets le territoire des municipalités de cette MRC n'était pas visé par le MFA;

CONSIDÉRANT les besoins criants sur le territoire de la MRC des Laurentides pour la création de places subventionnées en service de garde à l'enfance;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Steve Perreault, appuyé par la conseillère Vicki Emaré et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides informe le ministère de la Famille (MFA) de son mécontentement quant au déroulement de son appel de projets en continu visant la création de places subventionnées en service de garde à l'enfance et qu'à cette fin, le conseil demande au MFA de revoir les décisions de refus émises à l'endroit des demandes des villes et municipalités locales situées sur le territoire de la MRC et qu'une solution soit proposée afin de répondre à leurs besoins criants et grandissants.

ADOPTÉE

5. Période de questions

Aucune question n'a été posée.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale
de comté des Laurentides**

**6. Rés. 2022.03.8647
Levée de la séance**

Il est proposé par le conseiller Paul Kushner, appuyé par le conseiller Richard Forget et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la présente séance extraordinaire soit levée, il est 16 h 43.

ADOPTÉE

Marc L'Heureux
Préfet

Nancy Pelletier
Directrice générale et greffière-trésorière